

Convergences

des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ingénieurs, techniques de recherche et formation et des bibliothèques



Édito

Bruno
Lévédér



A l'heure où nous bouclons ce numéro de Convergences, se tient le deuxième conseil stratégique de la dépense publique décidé par l'Elysée pour réduire encore les dépenses publiques afin de financer son Pacte de responsabilité.

Le gouvernement annonce également le deuxième volet de la loi de décentralisation avec comme objectif de remodeler en profondeur la structure institutionnelle du pays. Quelles compétences laisser aux départements, maintenant que les métropoles ont la capacité de prendre toutes celles qu'elles souhaitent sur leurs territoires ?

Les régions pourraient aussi se voir renforcées dans leurs champs d'intervention... Beaucoup de doutes subsistent sur les finalités de tout cela. Enfin... Pas tant que cela puisque cela doit passer dans la moulinette de l'austérité !

Et tant pis si c'est au risque d'affaiblir encore le rôle de la puissance publique dans la mise en œuvre des politiques de solidarité et des services publics qui y concourent ! Tant pis si

cela remet en cause la structure institutionnelle de la République ! Tant pis si cela remet en cause certaines missions de service public !

La question de la décentralisation des gestionnaires d'EPL est rediscutée dans certains cénacles. Les directions des universités autonomes cherchent à avoir davantage la main sur les personnels et leurs carrières. Les exemples ne manquent pas. Les arguments ? S'adapter aux prétendus besoins immédiats, à moindre coût... A ce compte-là, l'individualisation, l'arbitraire et tout ce qui sous-tend les méthodes de management à la mode ont de beaux jours devant eux !

L'austérité a des conséquences désastreuses que nombre d'organisations syndicales dénoncent à l'heure où devrait s'ouvrir la négociation sur la réforme statutaire et indiciaire de la fonction publique.

Le SNASUB-FSU reste bien déterminé à n'accepter aucun recul !

ITRF : changements en perspective !

pages 11 à 15

Contacter le SNASUB



SNASUB FSU

104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Tel : 01 41 63 27 50 / 51
Fax : 01 41 63 15 48
snasub.fsu@snasub.fr
http://www.snasub.fr

Le Secrétariat national

Secrétaire général **Secrétaires
généraux adjoints**

Bruno Lévêder

SNASUB-FSU
104 rue R. Rolland
93260 LES LILAS
01 41 63 27 52
sg.snasub.fsu
@gmail.com

Pierre Boyer

06 24 08 63 33
pierre.boyer.snasub
@orange.fr

Arlette Lemaire

01 41 63 27 52
lemaire.arlette
@free.fr

Trésorier national

Arnaud Lemaître

Trésorier national
06 51 58 91 33
contact-tresorerie
@snasub.fr

Jacques Aurigny

06 08 85 00 82
jacques.aurigny
@wanadoo.fr

Autres membres du BN

Patrice Aurand

01 47 40 20 31
aurand@bib.ens-
cachan.fr

Philippe Lalouette

03 22 72 95 02
philippe.lalouette
@ac-amiens.fr

Céline Beltran

04 42 89 89 79
celine.beltran@ac-
aix-marseille.fr

Eric Panthou

06 62 89 94 30
ericpanthou
@yahoo.fr

Jean François

Besançon
01 53 79 49 04
jf.besancon
@gmail.com

Hervé Petit

05 61 50 38 73
herve.petit@
univ-tlse2.fr

Sébastien Poupet

06 74 14 55 46
secretariat@
snasub-lyon.fr

Béatrice Bonneau

06 19 94 87 13
bonneau.beatrice
@free.fr

Bernard Teissier

04 37 37 64 03
bernard.teissier
@snasub-lyon.fr

Maud Bonnefon

01 53 79 49 04
maud.bonnefon
@bnf.fr

Thomas

Vecchiutti
06 75 02 21 85
thomaslp
@wanadoo.fr

Françoise Eliot

09 71 22 31 81
f.eliot@orange.fr

François Ferrette

06 11 64 15 57
snasub-caen
@orange.fr

Christian Viéron-

Lepoutre
06 13 49 65 32
snasub.besancon
@gmail.com

Le SNASUB dans les académies : secrétaires académiques, trésoriers

Aix-Marseille

Agnès Colazzina, SA

06 76 33 50 51
snasub.fsu.aix-
marseille@snasub.fr
Gille Gaini, Trésorier
06 10 65 45 85
tresorerie.aix-
marseille@snasub.fr
43 Traverse Capron
13012 Marseille

Amiens

Bernard Guéant, SA

Sylvain Desbureaux, SA

03 22 72 95 02
snasub.fsu.amiens@snasub.fr
Philippe Lalouette,
Trésorier
03 22 72 95 02
tresorerie.amiens@snasub.fr
SNASUB-FSU
9 rue Dupuis
80000 Amiens

Besançon

Christian Viéron-Lepoutre, SA

06 13 49 65 32
snasub.fsu.besancon@snasub.fr
Marie-Dominique Lhote,
Trésorière
tresorerie.besancon@snasub.fr
SNASUB-FSU
4 rue Léonard de Vinci
25000 Besançon

Bordeaux

Hélène Destrem, SA

06 61 24 23 01
snasub.fsu.bordeaux@snasub.fr
Nathalie Prat, Trésorière
tresorerie.bordeaux@snasub.fr
12 rue des Camélias
64000 Pau

Caen

François Ferrette, SA

06 11 64 15 57
snasub.fsu.caen@snasub.fr
Christel Alvarez, Trésorière
02 31 81 68 63
tresorerie.caen@snasub.fr
LPO Albert Sorel
Avenue du Labrador
14600 Honfleur

Clermont-Ferrand

Eric Panthou,

Correspondant

06 62 89 94 30
snasub.fsu.clermont-
ferrand@snasub.fr
Béatrice Marol, Trésorière
04 73 68 35 76
tresorerie.clermont-
ferrand@snasub.fr
14 rue Pierre Pottier
63160 Billom

Corse

Thomas Vecchiutti, SA

06 75 02 21 85
snasub.fsu.corse@snasub.fr
Catherine Taieb, Trésorière
tresorerie.corse@snasub.fr
Lycée Pascal Paoli
Avenue Président Pierucci
20250 Corte

Créteil

Yann Mahieux, SA

01 48 96 36 65 / 90
snasub.fsu.creteil@snasub.fr
Ludovic Laignel, Trésorier
tresorerie.creteil@snasub.fr
SNASUB-FSU
Bourse Départementale
du Travail
1 place de la Libération
93016 Bobigny Cedex

Dijon

Christine Canon, SA

06 73 93 18 99
snasub.fsu.dijon@snasub.fr
Joëlle Courvoisier, SA
03 80 39 50 97
snasub.fsu.dijon@snasub.fr
Caroline Gérin, Trésorière
03 80 39 50 97
tresorerie.dijon@snasub.fr
SNASUB-FSU
Maison de l'Université
BP 27877
21078 Dijon Cedex

Grenoble

Abdel Moulehiawy, SA

04 76 09 14 42
snasub.fsu.grenoble@snasub.fr
Pierre Bertholet, Trésorier
tresorerie.grenoble@snasub.fr
SNASUB-FSU
Bourse du travail
32 avenue de l'Europe
38030 Grenoble

Lille

Valérie Van-Caeneghem, SA

snasub.fsu.lille@snasub.fr
Eric Fouchou-Lapeyade, SA
snasub.fsu.lille@snasub.fr
Stéphane Lefèvre, SA
snasub.fsu.lille@snasub.fr
Pascal Barbier, Trésorière
tresorerie.lille@snasub.fr
Collège Rabelais
Avenue Adenauer BP 65
59370 Mons en Baroeul

Limoges

Marie-Hélène Dumas, SA

05 55 01 70 16
snasub.fsu.limoges@snasub.fr
Irène Denysiak, Trésorière
tresorerie.limoges@snasub.fr
05 55 17 21 70
Collège Maurice Rollinat
43 rue Maurice Rollinat
19100 Brive-la-Gaillarde

Lyon

Sébastien Poupet, SA

06 74 14 55 46
snasub.fsu.lyon@snasub.fr
François Chenaud,
Trésorier
tresorerie.lyon@snasub.fr
SNASUB-FSU LYON
Bourse du Travail
205, Place Guichard
69003 LYON

Montpellier

Conception Serrano, SA

06 17 80 68 59
snasub.fsu.montpellier
@snasub.fr
Florence Verse, Trésorière
tresorerie.montpellier
@snasub.fr
12 Rue Baudin
30000 Nîmes

Nancy-Metz

Rémy Party, SA

06 31 95 28 62
snasub.fsu.nancy-
metz@snasub.fr
Graziella Rogé, Trésorière
tresorerie.nancy-
metz@snasub.fr
12 rue Rouge Fontaine
57120 ROMBAS

Nantes

Pierre Boyer,

Correspondant académique

06 24 08 63 33
snasub.fsu.nantes@snasub.fr
Arnaud Lemaître, Trésorier
tresorerie.nantes@snasub.fr

Nice

Antonia Silveri, SA

06 88 54 39 87
snasub.fsu.nice@snasub.fr
Pascal Tournois, SA
06 64 32 10 91
snasub.fsu.nice@snasub.fr
Elodie Malaussena,
Trésorière
tresorerie.nice@snasub.fr
LP Magnan
34 rue Auguste Renoir
06000 Nice

Orléans-Tours

Alexis Boche, SA

snasub.fsu.orleans-
tours@snasub.fr
Natacha Sainson,
Trésorière
02 38 78 00 69
tresorerie.orleans-
tours@snasub.fr
SNASUB FSU
10 rue Molière
45000 Orléans

Paris

Nicolas Barthel, SA

06 84 14 00 53
snasub.fsu.paris@snasub.fr
Yannick Jourdan, Trésorier
06 28 05 50 89
tresorerie.paris@snasub.fr
Lycée Bergson,
27 rue Edouard Pailleron
75019 Paris

Poitiers

SNASUB-FSU

05 49 01 37 37
snasub.fsu.poitiers
@snasub.fr
Madeleine Prat, Trésorière
tresorerie.poitiers@snasub.fr
SNASUB FSU
16 av du Parc d'Artillerie
86000 Poitiers

Reims

Marie-Reine Bourgeois, SA

06 72 73 96 23
snasub.fsu.reims@snasub.fr
Valérie Mozet, SA
06 89 32 31 61
snasub.fsu.reims@snasub.fr
Alice Baudry, Trésorière
09 54 27 65 40
tresorerie.reims@snasub.fr
Pont Cosca
56190 Arzal

Rennes

Nelly Jouet, SA

06 74 58 94 96
snasub.fsu.rennes@snasub.fr
Jacques Le Beuvant, SA
06 88 22 87 83
snasub.fsu.rennes@snasub.fr
Nelly Le Roux, Trésorière
02 98 98 99 36
tresorerie.rennes@snasub.fr
DSDEN
1 bd du Finistère
29558 Quimper Cedex

Rouen

Pierre Hébert, SA

snasub.fsu.rouen@snasub.fr
Christophe Noyer, SA
02 32 28 73 43
snasub.fsu.rouen@snasub.fr
Collège Pablo Neruda
5 rue Rüsselsheim
27025 Evreux cedex
Sylvie Millet, Trésorière
tresorerie.rouen@snasub.fr
Université – IUT du Havre
Place Robert Schuman
BP 4006
76610 Le Havre

Strasbourg

Jacky Dietrich, SA

06 23 39 27 85
snasub.fsu.strasbourg
@snasub.fr
Myriam Marinelli, Trésorière
tresorerie.strasbourg@snasub.fr
03 88 23 36 47
Rectorat DEC1
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Toulouse

Dominique Ramondou, SA

06 78 77 00 44
snasub.fsu.toulouse
@snasub.fr
Sylvie Trouchaud SA
05 61 43 60 64
sprouchaud@free.fr
Aurore Sistac, Trésorière
05 61 43 60 64
tresorerie.toulouse@snasub.fr
52 rue Jacques Babinet
2ème étage
31100 Toulouse

Versailles

Sylvie Donné Lacouture, SA

07 60 46 58 63
snasub.fsu.versailles@snasub.fr
Rémy Cavallucci, SA et
Trésorier par intérim
07 60 47 45 61
tresorerie.versailles@snasub.fr

HORS METROPOLE

Etranger, Guyane,
Martinique : contactez le
SNASUB national

Guadeloupe

Harry Custos, SA,
snasub.fsu.guadeloupe
@snasub.fr

Gladys Contout-Alexis, SA

snasub.fsu.guadeloupe
@snasub.fr
Paule Aubatin, Trésorière
tresorerie.guadeloupe
@snasub.fr
33 résidence Marie-Emile Coco
97111 Morne à l'Eau

Réunion et Mayotte

Jean-Claude Michou, co-SA

06 92 00 71 09
snasub.fsu.reunion@snasub.fr
Jean-Odel Umama, co-SA
06 92 72 02 19
snasub.fsu.reunion@snasub.fr
Marc Dufêtre, Trésorier
06 92 42 08 13
tresorerie.reunion@snasub.fr
Université de La Réunion -
Campus sud
SCD-BU Tampon
117 rue du Général Ailleret
97430 Le Tampon

Convergences

Bulletin mensuel du
SNASUB-FSU

Syndicat national de l'administration scolaire
universitaire et des bibliothèques
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
01 41 63 27 51 / 52

Directeur de la publication : Bruno Lévêder
Rédacteur en chef : Pierre Boyer

Publicité : Com'D'Habitude Publicité
Impression : Imprimerie Grenier - 94250
Gentilly
ISSN 1249-1926 • CPPAP 0715 S 07498
Prix du n° : 2,50 €



**Signez
et faites
signer
la pétition
du
SNASUB-FSU
pour
les salaires,
les postes,
les carrières !**

**(en téléchargement
sur notre site**

www.snasub.fr)

SOMMAIRE

ÉDITO	1	◇ <i>Pacte de responsabilité : courrier de la FSU au Président de la République</i>	10	Infos pratiques	19
Contacts	2			Lu pour vous	20
Actualité				Questions et Réponses	21
◇ <i>Brèves</i>	4	Dossier :		Fiche pratique	
◇ <i>Conditions de travail et d'étude à l'Université</i>	5	- filière ITRF : nouvelle cartographie des emplois-types	11-15	<i>Les maladies imputables au service</i>	22
◇ <i>Avec la FSU, en avant pour les droits des femmes !</i>	6			Société	
◇ <i>Le renoncement aux soins</i>	7	Bibliothèques		<i>Le travail n'est pas un coût, le chômage n'est pas un délit</i>	23
◇ <i>Après le 18 mars : l'austérité, ça suffit !</i>	8	<i>La BNF dans la galère de la nouvelle gestion publique</i>	16-17	Adhésion	24
◇ <i>Service public et reconnaissance du travail confrontés à l'austérité</i>	9	Services			
		<i>La paye restera dans nos services</i>	18		

Nous vous avons informés de la publication prochaine d'un livre "En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite" aux éditions de l'Atelier en coédition avec les Editions de la Vie Ouvrière (CGT) et l'Institut de recherches de la FSU. Un certain nombre d'entre vous ont déjà passé des pré-commandes.

Désormais le livre est achevé et sa publication interviendra dans la semaine du 17 au 21 mars ; en outre d'autres partenaires se sont ajoutés, notamment Solidaires, la LDH, l'UNEF, les syndicats lycéens...

Nous connaissons également le prix auquel nous pouvons vous le fournir : 40 euros pour 10 exemplaires (pour un prix de vente public de 5 euro par exemplaire). Son format, son contenu et son prix ont été conçus pour qu'il soit largement accessible.

Ce peut être un instrument d'autant plus utile pour les débats et la bataille d'idées qu'il est le fruit d'un démarche unitaire rassemblant des organisations syndicales et des associations.

Le bulletin de commande (sur le site de l'Institut) est à retourner rapidement.



Centenaire de l'assassinat de Jean Jaurès : une expo aux Archives Nationales

(jusqu'au 2 juin, Hôtel de Soubise).

1- Jeudi 6 mars L'assassin de Jaurès, par Jacqueline Lalouette, professeur émérite en histoire contemporaine Lille 3

2- Vendredi 14 mars Jaurès et les paysans, par Alain Chatriot, chargé de recherche au CNRS (CRH- EHESS)

3- Jeudi 20 mars Jaurès et la religion, par Jean-Pierre Rioux, inspecteur général honoraire de l'Education nationale

4- Jeudi 27 mars Jaurès l'Occitan, par Rémy Pech, professeur émérite à l'université de Toulouse – Le Mirail

5- Jeudi 3 avril Jaurès et la guerre, par Romain Ducoulombier, agrégé et docteur en histoire, post-doctorant à l'université de Dijon

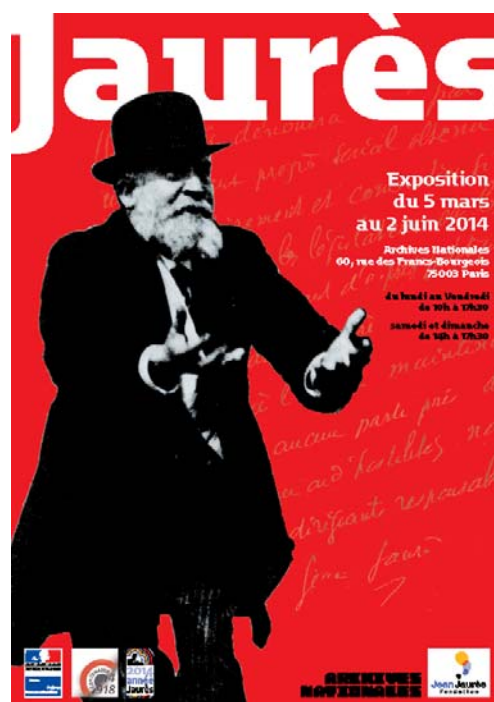
6- Jeudi 10 avril Jaurès et Guesde, par Jean-Numa Ducange, maître de conférences à l'université de Rouen

7- Jeudi 17 avril Jaurès et Péguy, par Jérôme Grondeux, maître de conférences à l'université Paris IV Sorbonne et à Sciences Po Paris

8- Jeudi 24 avril Jaurès internationaliste, par Emmanuel Jousse, ATER à l'Université de Lille-3 Charles De Gaulle

9- Jeudi 15 mai Jaurès et la classe ouvrière, par Marion Fontaine, maître de conférences à l'université d'Avignon

10- Jeudi 22 mai Les haines contre Jaurès, par Benoît Kermoal, enseignant d'histoire-géographie au Lycée Saint-Exupéry, Mantes-la-Jolie, doctorant à l'EHESS



Conditions de travail, conditions d'études dans l'enseignement supérieur

Une urgence, combattre ensemble leur dégradation !

Les conditions de travail des personnels des organismes et des établissements d'enseignement supérieur se dégradent. Précarité, dégradation du pouvoir d'achat des salariés, gels d'emploi, évolution de la nature des métiers, changement des méthodes de travail, multiplicité des évaluations, courses aux contrats, rédactions incessantes de dossiers, restructurations, dégradation des services de santé préventive, perte de sens du travail ... tout cela conduit à des situations de difficulté sociale, de détresse psychologique, de troubles musculo-squelettiques (TMS), de harcèlement au travail, de « burn out », de comportements suicidaires – avec ou non passage à l'acte -, de prises de médicaments (anti-dépresseurs, anti-douleurs...).

Depuis plusieurs années, des situations analogues ont conduit, dans le privé (Renault, Monoprix...), le public (Inspection du travail) ou les services publics (La Poste, France Telecom...) à des suicides, dont certains ont été reconnus comme accidents du travail.

De nombreux collègues s'adressent aux syndicats pour que soit défendue leur situation personnelle. Les CHSCT, nouvellement mis en place, sont appelés à débattre de cette situation de "mal être" au travail. Des chercheurs (psychologues, sociologues, médecins du travail...), des rapports (rapport d'intervention CNAM-CNRS, par exemple) ont montré la dégradation des situations de travail dans notre secteur.

Les conditions d'études des étudiants ne sont pas épargnées. L'augmentation du nombre d'étudiants par groupes de TD, des enseignants ou personnels en congés de maladie, voire partis en retraite non remplacés, les modifications des types d'activités ou/et de contrôle, les retards de corrections, les modifications des horaires d'ouverture de secrétariat ou de bibliothèques, la suppression d'options et même de filières, tout cela pèse sur leurs études. Les difficultés budgétaires pèsent également très lourd dans les conditions d'études : amphes, salles et installations sportives dégradés, matériel obsolète. Ces conditions, ajoutées à une précarité forte

principalement due à une absence de protection sociale, obligent les étudiants à vivre dans des conditions dramatiques et à se salarier tout au long de leurs études. Le stress chez les

étudiants n'a jamais été aussi fort et leur taux d'échec s'en ressent, augmentant ces dernières années. Les études riment aussi pour certains avec insomnies, dépresses temporaires, dépressions, pensées suicidaires, automédication...).

L'économie budgétaire de 50 milliards d'euros que le gouvernement annonce pour compenser en partie la suppression de la cotisation patronale à la branche famille de la sécurité sociale, occasionnera des difficultés supplémentaires pour les établissements d'enseignement supérieur et les organismes, leurs personnels et les étudiants – avec de nouveaux gels de postes, voire des suppressions d'emplois, des aggravations des conditions d'emploi (précarité, organisation du travail, ...) et d'enseignement (augmentation du nombre d'étudiants par groupe, regroupements de formation, ...), ... -.

Pour rendre visible et débattre sur la gravité de cette situation visant les personnels et les étudiants, les organisations soussignées de l'enseignement supérieur et de la recherche s'engagent dans une campagne de sensibilisation et de recueil de témoignages auprès des personnels et des étudiants. Elles appellent les personnels et les étudiants à débattre collectivement des conditions de travail et d'études dans les établissements et à analyser les causes de leur dégradation. Il est important de revenir aux causes du mal être, qui s'est largement développé, d'autant plus que de très nombreux collègues restent profondément attachés à leur métier.

Les organisations soussignées organisent un Débat à Paris le mercredi 9 avril 2014 à partir de 14 h.

Cette rencontre rassemblera des personnels et des étudiants des établissements d'enseignement supérieur et des organismes. Des témoignages de personnels, d'étudiants, des organisations syndicales et de chercheurs dans le domaine du travail permettront de faire connaître la gravité de la situation et de faire partager des expériences.

Cette première étape devrait permettre de faire émerger des propositions communes pour combattre les causes de la dégradation des conditions de travail et d'études et les améliorer.

Signataires : FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNEP, SNETAP) – SNTRS CGT – UNSA (Sup'Recherche, SNPTES, A&I) - Solidaires (Sud Education, Sud Recherche EPST, Solidaires Etudiant-e-s) - UNEF

RECHERCHE PRÉCAIRE...



Avec la FSU, en avant pour les droits des femmes !

Ces dernières années la journée du 8 mars, commémorative des luttes des femmes, a été détournée, banalisée et rebaptisée « journée de la femme ».

Elle donne souvent lieu à toutes sortes de manifestations commerciales, de petits cadeaux d'entreprise très stéréotypés ou de commentaires lénifiants notamment sur le partage des tâches domestiques laissant l'essentiel de nos critiques dans l'ombre : inégalités des retraites et des salaires, précarité, violences, droit à disposer librement de son corps.



Au moment où, en Europe, on assiste à une réactivation des idéologies d'extrême-droite et à des attaques contre les droits fondamentaux des femmes pourtant acquis de hautes luttes, il nous appartient à nous militant-es de la FSU de nous réapproprier cette journée.

Le 8 mars journée internationale des droits des femmes trouve son origine dans les luttes des femmes ouvrières du début du 20ème siècle qui revendiquaient alors le droit de vote et de meilleures conditions de travail. C'est en 1910, lors de la seconde conférence internationale des femmes, que la socialiste allemande Clara Zetkin et des femmes venues de 17 pays ont décrété que le 8 mars deviendrait une date commémorative internationale de toutes nos luttes. C'est donc une journée de manifestations à travers le monde, l'occasion de faire un bilan de la situation des femmes, de rendre hommage aux femmes qui dans tous les pays combattent les systèmes qui les oppriment. C'est aussi l'occasion de faire entendre nos revendications.

Tant que l'égalité entre les femmes et les hommes ne sera pas atteinte, tant que des femmes subiront des violences par le simple fait qu'elles sont des femmes, nous, militantes syndicales et militants syndicaux à la FSU comme ailleurs, devons continuer à lutter pour une société égalitaire et solidaire.

Malheureusement, nos luttes sont toujours d'actualité : en Espagne, le droit à l'avortement est gravement remis en cause. Ce droit est attaqué aussi de façon plus insidieuse dans bon nombre de pays européens par le démantèlement des services publics, la fermeture des centres IVG ou par la volonté de certains gouvernements à limiter son remboursement.

A l'occasion du vote de plusieurs lois visant à améliorer les droits des femmes (égalité salariale, abolition de la prostitution, mariage pour toutes et tous), de nombreux débats d'arrière-garde sont relancés en France. Dans un contexte économique difficile les activistes extrémistes sont de plus en plus visibles et leurs actions inacceptables contre l'égalité de plus en plus radicales. Ils occupent la rue prônant ouvertement des slogans sexistes et homophobes, ils s'en prennent à l'école publique, calomniant violemment le dispositif « ABCD égalité » qui vise à lutter contre les stéréotypes de sexes à l'école primaire. Ne laissons pas l'extrême droite diffuser ses mensonges, attaquer les acquis sociaux et prôner la haine de l'autre.

Le 8 mars doit être un point d'orgue de nos luttes syndicales et féministes.

La FSU appelle à la réussite de cette journée internationale des luttes des femmes.

Les Lilas, le 06/03/2014



De plus en plus de personnes en Europe renoncent à se soigner

Les soins médicaux coûtent cher et sont de moins en moins à la portée des Français, crise oblige. 33% d'entre eux y ont en tout cas renoncé pour raisons financières en 2013 selon le septième baromètre CSA pour Europe Assistance publié ce mardi.

Un chiffre en augmentation (+6 points) par rapport à l'année dernière.

Sans surprise, les soins dentaires arrivent en tête des soins auxquels renoncent les Français (25%), devant les lunettes ou les lentilles de correction (17%), les soins courants (12%), les achats de médicaments (7%) et les soins lourds (7%). Les femmes (41% contre 23% des hommes) et les 18-39 ans (40% contre 22% des 60 ans et plus), sont les premiers concernés, note également RTL.

Le renoncement aux soins n'est pas uniquement un phénomène français,

note l'étude, puisqu'il est de 24% Aux États-Unis et 18% en Europe, avec d'importance disparité. Si la Pologne (39%), l'Allemagne (24%) et les l'Italie (20%) affichent de fort taux de renoncement, seuls 4% des Britanniques et 6% des Suédois sont concernés.

L'opinion des Français sur leur système de santé "plutôt favorable"

L'étude confirme aussi que les Français sont de plus en plus rétifs aux prélèvements obligatoires. Interrogés sur ce qui constitue à leurs yeux la meilleure source de financement pour couvrir les dépenses de santé, 40% privilégient une hausse de la franchise par acte médical, 32% les impôts ou cotisations obligatoires et 28% les assurances, complémentaires ou mutuelles.

En savoir plus sur http://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/un-tiers-des-francais-n-a-pas-les-moyens-de-se-soigner_1290966.html#2IXQ6ubQ0uhXlrGj.99

Bonne nouvelle tout de même, l'opinion des Français sur leur système de santé reste stable et plutôt favorable (note de 5,1 sur 10), au dessus de la note européenne globale (4,7). Les Italiens (3,2) et les Polonais (2,8) se démarquent par une évaluation négative, celle des Espagnols se dégrade (4,8 contre 5,1 en 2012 et 5,4 en 2011).

Ce baromètre a été réalisé par téléphone en mai-juin 2013 auprès d'un échantillon de 5000 personnes - dans huit pays Européens et aux Etats-Unis- représentatif des citoyens de 18 ans et plus construit selon la méthode des quotas.

Une enquête sur l'accès aux soins dans la Fonction publique

Une enquête commandée par le groupe "Le Moniteur" parmi les agents des trois fonctions publiques montre un certain nombre d'éléments inquiétants.

Un important phénomène de renoncement aux soins

41 % des sondés déclarent avoir renoncé à des soins ou à des consultations médicales ces 12 derniers mois. Et parmi eux, 40 % y ont renoncé au moins 3 fois. Ce sont les soins optiques et dentaires qui sont les plus touchés.

Le coût élevé de la consultation est cité comme principale raison (52 %).

Le dépassement d'honoraires reste une pratique courante, et la moitié des fonctionnaires estiment le montant restant à leur charge entre 50 € et 200 €.

97 % ont souscrit une complémentaire santé. La moitié environ dans une mutuelle de fonctionnaires ou un organisme associé.

26 % seulement ont eu recours à un centre de santé mutualiste. Les raisons financières sont la raison première de l'utilisation de ces centres (33 % pour accéder à des tarifs raisonnables, 26 % pour bénéficier du tiers-payant).

41 % des sondés déclarent avoir renoncé à des soins ou à des consultations médicales ces 12 derniers mois.

Pour des raisons financières aussi, 95 % sont prêts à se rendre dans un réseau partenaire, surtout pour l'achat de lunettes et la pose de prothèses dentaires.

Majoritairement, les sondés sont pour un élargissement du réseau partenaire aux médecins généralistes (67 %) et spécialistes (80 %).

Un manque d'information

Un gros tiers ne connaît pas bien ou pas du tout les centres de santé mutualistes. Plus de 50 % ignorent qu'il existe un annuaire des médecins et établissements de soins sur le site ameli.fr. 79% des sondés est favorable au principe d'un tel service.

96 % ont déclaré un médecin traitant.



Après le 18 mars

Austérité : ça suffit !

50 milliards ! C'est la somme lâchée par le Président de la République au mois de janvier comme objectif « d'économie » pour les finances publiques donné au pacte dit de « responsabilité ». L'esprit de ce dernier a d'ailleurs été édicté par le Chef de l'Etat lui-même dans la plus grande orthodoxie libérale : « *Le Pacte de responsabilité a un principe simple : c'est d'alléger les charges des entreprises, de réduire leurs contraintes sur leurs activités, et en contrepartie de permettre plus d'embauches et davantage de dialogue social.* »

Contrepartie ! Un mot dont il est usé à l'envi depuis deux mois pour d'ailleurs exprimer qu'en réalité le gouvernement n'a pas d'idée sur ce qu'elles pourraient recouvrir, sinon que la sempiternelle idée reçue selon laquelle les cotisations sociales seraient un frein à l'emploi. C'est simplement absurde ! La protection sociale est au contraire une condition nécessaire pour garantir des conditions de vie décentes au plus grand nombre. Elle constitue aussi un facteur et une garantie de développement économique et social.

Le Pacte de responsabilité n'est rien d'autre qu'un nouveau tour de vis austéritaire visant à faire porter les effets de la crise sur les salariés et les jeunes.

Ainsi, la protection sociale, notamment dans sa branche « famille » est menacée de nouveaux reculs.

Et les réductions prévisibles du budget de l'Etat font peser de nouvelles menaces sur les carrières, le pouvoir d'achat et les emplois dans de nombreux secteurs de la Fonction publique. Pour preuve, les rumeurs et annonces plus ou moins officielles se succédant depuis le mois de janvier : gel prolongé de la valeur du point d'indice, vraies-fausse revalorisations indiciaires ou indemnitaires, ralentissement des carrières, etc... Bref, les pistes lancées par les uns ou les autres des ministres, témoignent d'une seule chose : le budget de l'Etat va connaître de nouveaux tours de vis austéritaires et la variable d'ajustement sera une fois encore sa masse salariale. En clair, nos carrières et nos salaires !

Pour briser cette logique infernale, alors que s'ouvre dans les semaines qui viennent les négociations sur les carrières et les grilles indiciaires de la fonction publique, la mobilisation est une des conditions nécessaires pour gagner des avancées. Il faut en permanence exprimer avec force notre refus de l'austérité appliquée

aux services de l'Etat et à ses personnels. La journée de grève et de manifestations s'inscrivait dans cet objectif.



En 2014 aura lieu le renouvellement des commissions paritaires pour l'ensemble des personnels de toutes les filières (AENES, ITRF, Bibliothèques) et les non titulaires.

Si vous souhaitez être candidat pour le SNASUB-FSU, adressez-vous à votre section académique.

Le service public et la reconnaissance du travail des personnels ne sont pas solubles dans l'austérité !

Salaires

Quatre années de gel consécutif de la valeur du point d'indice font perdre beaucoup de pouvoir d'achat aux collègues. Ainsi, en 7 ans, la valeur du point d'indice n'aura augmenté que de 1,8%. Dans le même temps l'inflation aura, elle, galopé pour atteindre 11,4%.

Pour financer le Pacte de responsabilité, le gouvernement pourrait être tenté de porter un nouveau coup à la masse salariale de l'Etat. Une nouvelle année de gel de la valeur du point d'indice, ou même une augmentation symbolique, ne suffirait pas à redonner à nos salaires la décence que légitimement nous revendiquons.

Pour le SNASUB-FSU, une reconstruction des grilles indiciaires ne peut être envisagée à moindre coût, mais doit être pensée avec les moyens nécessaires à la reconnaissance du travail des personnels.

Toute chose incompatible avec le dogme de « stabilisation de la masse salariale de l'Etat » !

Carrières

Le SNASUB-FSU revendique une requalification massive des emplois et la promotion concomitante des personnels qui les occupent. Il s'agit ni plus ni moins que de reconnaître les tâches effectivement réalisées par les personnels pour remplir leurs missions. Si le ministère de l'éducation nationale reconnaît aujourd'hui que de nombreux agents de l'AENES exercent des fonctions relevant d'une catégorie supérieure à la leur, les propositions de requalification qu'il envisage sont très nettement insuffisantes pour être à la hauteur de la situation dégradée et répondre aux attentes en matière de déroulement de carrière.

En outre la nécessité de requalification se pose également pour les personnels ITRF et des bibliothèques. Le SNASUB-FSU revendique et agit pour que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'engage dans une politique de promotion.

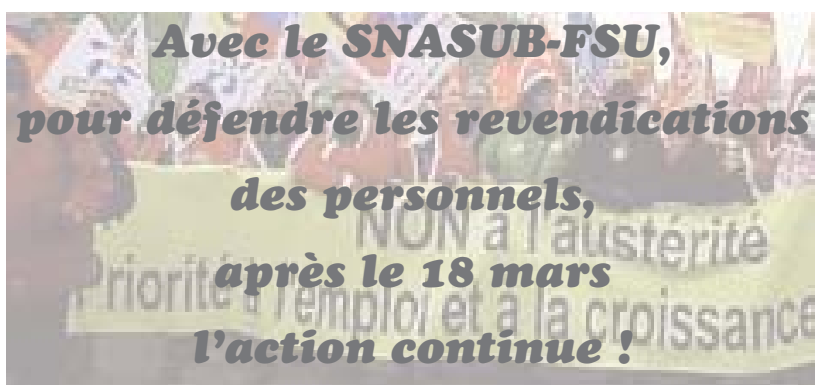
Là aussi, la logique du Pacte de responsabilité est en contradiction avec les attentes légitimes des personnels !

Emplois

Sur les 60000 postes prévus par la « refondation de l'école », les créations pour la filière administrative restent marginales (100 en 2013, 50 en 2014).

Après l'hécatombe des années précédentes (-8000 postes entre 2004 et 2012), il est urgent de recréer massivement des emplois pour améliorer les conditions de travail et d'organisation dans les services et les EPLE.

L'austérité tue l'emploi !



Des budgets insuffisants pour la bonne marche du service public d'éducation et d'enseignement supérieur

Les budgets de fonctionnement du service public d'éducation et d'enseignement supérieur sont rognés. Les économies dites de « fonctionnement » dégrade surtout la qualité du service et les conditions de travail. La situation budgétaire des universités est catastrophique.

Faire des économies, c'est mieux dépenser, ce n'est pas dépenser moins !

La logique austéritaire emmène les services publics dans le mur. Ça suffit !

Pacte de responsabilité : courrier de la FSU au Président de la République

Bernadette Groison
Secrétaire Générale

Les Lilas le 12 mars 2014

Monsieur François HOLLANDE
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg
Saint Honoré
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

La FSU considère que le Pacte de responsabilité que vous avez décidé, et en particulier les 50 milliards d'euros d'économies programmées, répond d'une logique inacceptable d'austérité et attaque inévitablement le financement des services publics, de la protection sociale et de la solidarité nationale alors que les besoins sociaux augmentent. Les organisations patronales disent attendre aujourd'hui l'engagement des pouvoirs publics pour juger de l'efficacité de ce pacte. Ainsi les évolutions actuelles ne font que confirmer nos craintes. Rien ne garantit aujourd'hui que les marges que vous avez annoncées vouloir redonner aux entreprises seront utilisées pour relancer l'emploi et les investissements.

A la suite de votre annonce du mois de janvier concernant ce pacte, la FSU a adressé une lettre ouverte à tous les agents de la fonction publique, dans laquelle elle s'inquiète des conséquences budgétaires du pacte de responsabilité sur la Fonction publique et plus globalement sur les services publics.

Vous le savez, la Fonction publique et ses agents n'ont pas été épargnés ces dernières années : réduction massive d'emplois, restructuration des services au seul motif des réductions budgétaires, réduction des missions, gel des salaires... Toute nouvelle baisse des dépenses publiques sera source d'une nouvelle dégradation des services rendus aux usagers ainsi que de celles des conditions de travail et des rémunérations des agents.

La FSU conteste les retombées prévisibles de ce pacte et en cela n'accepte pas cette nouvelle baisse des dépenses publiques qui affaiblira encore l'action de l'État et des pouvoirs publics garants d'une égalité d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire.

La FSU est convaincue que l'État doit pouvoir fonctionner mieux, au moment où d'une part doivent s'ouvrir les discussions puis les négociations dans la Fonction publique sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations des agents de la fonction publique, et au moment où d'autre part de nouvelles politiques publiques se mettent en place (formation professionnelle, adaptation de la société au vieillissement de la population, refondation de l'École...), il est clair que réformer la Fonction publique nécessite des moyens importants.

Les agents de la Fonction publique ont besoin d'une juste reconnaissance de leur travail, de leur engagement au service de l'intérêt général et ne peuvent attendre plus longtemps que soit mis fin à la baisse régulière de leur pouvoir d'achat et au gel de leurs salaires. Ils attendent également que s'ouvrent des négociations pour la revalorisation et la reconnaissance de leurs qualifications.

La FSU tient à savoir dès à présent comment le gouvernement compte financer ce pacte de responsabilité en dehors d'une réforme fiscale plus juste et plus solidaire. L'hypothèse par exemple d'un transfert de charge sur les cotisations sociales inquiète fortement la FSU quant à ses conséquences en termes d'affaiblissement des financements des politiques de solidarité.

Dans la période de crise actuelle, il ne s'agit pas, pour la FSU, d'opposer la nécessité de la relance de l'emploi dans le secteur privé au bon fonctionnement de la Fonction publique. Au contraire les deux sont liés. Or, les discussions et discours actuels autour du pacte de responsabilité se font au détriment de la fonction publique. Il est grand temps d'affirmer que les services publics, la fonction publique comme les entreprises, sont créateurs de richesse et participent au développement de l'activité et de l'attractivité de notre pays. Il s'agit alors de tout mettre en œuvre pour permettre une réelle relance de l'activité économique de notre pays tout en préservant sa cohésion sociale.

Pour toutes ces raisons, la FSU appelle les agents de la fonction publique, au côté des salariés du privé, à être en grève le 18 mars prochain. La FSU, qui n'a pas encore été entendue par votre gouvernement sur ce sujet, tient par ailleurs à pouvoir être informée des mesures concrètes que vous envisagez et à pouvoir donner son analyse sur ce sujet déterminant pour l'avenir économique et social de notre pays.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Bernadette Groison
Secrétaire Générale de la FSU



ITRF : une nouvelle cartographie des emplois-types dans les tuyaux !

Le ministère s'est engagé dans l'actualisation du répertoire Referens qui recense les emplois-types des différentes branches d'activités professionnelles.

Si revoir la cartographie des emplois-types peut être utile, cela doit s'inscrire dans la perspective de faciliter la mobilité des personnels ITRF.

Aujourd'hui, le principal frein à cette mobilité est une des conséquences de la LRU (notamment le droit de véto des présidents qui s'est transformé en droit de choisir) et des RCE que la loi Fioraso n'a nullement remis en question. Ce cadre législatif rend fort complexe une approche statutaire et de gestion nationale, sur des critères clairs, qui rendrait plus équitables et fluides les opérations de mouvements.

Les documents de travail préparés par l'administration ont permis de relever une forte restructuration de la BAP J avec un nombre record de créations d'emplois types. Certaines de ces créations recouvrent les fonctions ordinairement dévolues à l'AENES. Le SNASUB-FSU a rappelé que les motifs qui amènent certaines universités à privilégier l'ITRF sur l'AENES sont fortement critiquables : il s'agit pour certaines directions d'universités de prétendre avoir encore davantage la main sur certaines opérations de gestion car les garanties statutaires des ITRF sont, de ce point de vue, moins contraignantes et ouvrent la possibilité de logiques plus arbitraires, sinon clientélistes que celles de l'AENES. Les représentants du SNASUB-FSU ont rappelé que cela n'allait pas dans le sens des agents, ni de la cohérence du système éducatif. Il faut au contraire avancer pour renforcer les garanties en matière d'égalité de traitement.

Par ailleurs, la multiplication des emplois-types, par les logiques d'hyperspécialisation qu'elles recouvrent, reviendrait à introduire de nouveaux facteurs de blocage des mobilités et des déroulements de carrière. S'il peut être pertinent de bien décrire le poste et les fonctions attendues, il doit être également envisagé des passerelles facilitées d'un emploi-type à l'autre.

Le SNASUB-FSU a rappelé avec détermination que l'actualisation de Referens ne saurait être un prétexte pour permettre aux universités de réduire encore la place de l'AENES ou celle des corps des personnels de bibliothèques et qu'il fallait donc proscrire toute méthode qui aboutirait à introduire une concurrence entre les statuts.

En outre, et pour illustrer quelques enjeux, l'utilisation très disparate, selon les BAP, du terme « responsable » pour dénommer les emplois-types d'encadrement de niveau A+ : il a donc été fait remarquer à l'administration que cela pourrait laisser penser que les catégories A+ des BAP F et J ont plus de compétences à encadrer que celles des autres BAP.

Les représentants du SNASUB-FSU ont en outre fait remarquer que le document de présentation du chantier faisait référence au simili-protocole social concocté en catimini par le MESR et quelques organisations syndicales. Il a été rappelé à cette occasion que la FSU avait, à l'instar de la majorité des organisations syndicales, dénoncé tant la méthode que la faiblesse du contenu de ce protocole. De ce point de vue, le travail d'actualisation de Referens ne pouvait être inclus dans le cadre de ce simili-protocole.

Referens

Etat des discussions sur l'actualisation de REFERENS

Le MESR a donc invité les organisations syndicales à émettre leurs remarques sur les propositions d'évolution de la cartographie des emplois types de la filière ITRF : REFERENS.

Les premiers projets d'évolution ont été préparés par des groupes de travail auxquels participaient des représentants des directions des universités.

Ceux-ci ont donc pu exprimer leur besoin et, le cas échéant, pu avancer leurs arguments quant à leurs attentes. Faisons remarquer que ces dernières ne sont pas toujours dans l'intérêt des agents, ni même du service public, mais répondent simplement à des commodités de gestion immédiates de leur seul point de vue.

La conception adéquationniste visant à adapter les compétences disponibles aux besoins immédiats et à courte vue aboutit le plus souvent à des pertes de savoir-faire, de polyvalence, de capacité d'adaptation des collectifs de travail. Mais ces réflexions sont absentes, semble-t-il, des préoccupations de ces groupes de travail.

Le SNASUB-FSU a défendu au contraire les complémentarités en les filières et la nécessité d'avancer aussi sur la formation...

Qu'est-ce que le REFERENS ?

L'ensemble des emplois-types de la filière ITRF sont définies dans le **RE**Férentiel des **E**mplis-types de la **R**echerche et de l'**EN**seignement **S**upérieur (REFERENS). Le dernier remaniement de ce référentiel remonte à 2008.

(Voir <http://referens.univ-poitiers.fr/version/men/default.asp>)

Ce référentiel est divisé en huit branches d'activités professionnelles.

Sur la méthode d'actualisation choisie par le ministère

Le MESR a mis en place un cadre de discussion avec des représentations d'établissements d'une part, et avec les organisations syndicales d'autre part, selon l'organisation suivante :

- Pour chaque BAP, un binôme de deux pilotes, constitué d'un représentant des Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST : CNRS, INSERM, INRIA, INRA,...) et d'un représentant des Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP : universités, INSA, écoles centrales,...). Ce binôme conduit ensuite la modification des fiches métiers comme il l'entend.

- La cohérence de l'ensemble et la validation des propositions doit être assurée par un comité de suivi composé de chefs de service, de sous-directeur, de représentants des EPSCP et des EPST.

- Les avis de l'IGAENR et la CPU sont aussi sollicités

- enfin les organisations syndicales sont invitées à émettre leurs remarques.

Le SNASUB-FSU a souligné qu'à cette étape, le fait de laisser reposer sur un seul binôme les travaux préliminaires pour chaque BAP engendre des méthodes d'évaluation différentes et des axes de réflexions différentes entre chaque BAP. Chacune a donc été traitée de façon très différente, ce qui d'ores et déjà entraîne distorsions et inégalités.

L'état du projet par BAP

Les travaux sont encore loin de leur phase finale. Toutefois, bien que les projets puissent subir des encore des modifications substantielles, en particulier pour les intitulés, il est utile que l'état d'avancement des travaux soient présentés.

A noter, les fiches métiers n'ont pas encore été établies.

Le projet par BAP

BAP A « Sciences du vivant »

L'intitulé de la BAP pourrait changer et deviendrait « **Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement** ».

Pour les intitulés des emplois types, l'expression « Ingénieur de recherche » serait maintenue, l'expression « Ingénieur d'études » serait remplacée par « Ingénieur » et « assistant ingénieur ».

- L'intitulé de la Famille d'Activité Professionnelle (FAP) « Biologie et recherche médicale » deviendrait « Biologie et santé ». L'emploi-type (ET) « Préparateur en anatomie » n'apparaîtrait plus qu'au seul niveau des emplois occupés par les adjoints technique de recherche et formation (ATRF). Si cet ET restait en l'état, cela poserait clairement un problème de progression de carrière pour les personnels concernés. Les autres intitulés des autres ET de la FAP connaîtraient des modifications mineures.

- L'intitulé de la FAP « Production et expérimentation

animales » deviendrait « Expérimentation et production animales » avec quelques modifications sur les intitulés des ET.

- La FAP « Production et expérimentation végétales » s'intitulerait « Expérimentation et production végétales » avec quelques modifications sur les dénominations des ET.

- La dénomination de la FAP « Milieux naturels et ruraux » deviendrait « Environnements géo-naturels et anthropisés » et quelques modifications sur les intitulés des ET sont envisagées.

- Enfin la FAP « Emplois singuliers » connaîtrait une modification plus substantielle. Elle s'appellerait « Prothèse dentaire » pour permettre d'identifier le métier reconnu de la prothèse dentaire, en particulier dans les laboratoires de recherche en réparation faciale. Mais comme pour l'ET « Préparateur en anatomie » cité plus haut, cette FAP s'arrête au niveau Assistant Ingénieur (ASI), ce qui pose la question de la progression de carrière.

BAP B « Sciences chimiques et Sciences des matériaux »

L'intitulé de la BAP reste le même.

- Les FAP « Élaboration des biomolécules » et « Technique de synthèse chimique » seraient fusionnées pour en créer une nouvelle nommée « Synthèse chimique »
- Les FAP « Analyse des biomolécules » et « Technique d'analyse chimique » seraient également fusionnées en une nouvelle : « Analyse chimique ».
- La FAP « Sciences des matériaux / caractérisation » reste inchangée. Seuls les intitulés des ET subiraient quelques modifications mineures.

- L'intitulé de la FAP « Élaboration, mise en forme, traitement et contrôle des matériaux » deviendrait « Science des matériaux /Élaboration ». Quelques modifications mineures sur les dénominations des ET sont envisagées.

Pour cette BAP, il convient d'avoir une réflexion particulière pour l'intégration les questions liées à la carrière les agents de laboratoire de l'Education nationale. Pour cela, une des pistes serait de souligner l'activité travaux pratiques dans les ET car c'est une dimension importante dans l'enseignement en chimie.

BAP C « Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique »

L'intitulé de la BAP ne change pas.

- La FAP « Assurance qualité instrumentation » serait dénommée « Assurance qualité, assurance produit ». Un nouvel ET « Assistant ingénieur assurance qualité/ produit » serait créé.
- Les pilotes proposent le déplacement de l'ET « Qualiticien » de la BAP J vers la BAP C (dans cette FAP). Cela suscite un débat important car la qualité ne se borne pas à la qualité produit et a été intégrée, depuis plusieurs décennies, dans de nombreuses méthodes métier, en particulier en informatique, dans la gestion des organisations et de la sécurité...
Le déploiement de la qualité ne peut pas se limiter à un seul ET et nécessite une réflexion transversale à toutes les BAP.

- La FAP « Instrumentation et expérimentation » resterait ainsi nommée. L'ET « Ingénieur Système instrumentation » serait supprimé et les agents concernés seraient intégrés à l'ET « Expert en développement d'instrument ». Les autres intitulés de la FAP connaîtraient quelques modifications mineures.

- Les FAP « Contrôle-commande en instrumentation » et « Electronique-Electrotechnique »

- Ces deux FAP fusionneraient dans ne nouvelle : « Electronique, électrotechnique ou contrôle-commande ». Les intitulés des ET subiraient quelques modifications mineures.

- Les FAP « Bureau d'études - fabrications mécaniques-chaudronnerie » et « Verrerie scientifique » seraient regroupées en une seule dénommée « Etude et réalisation - Domaines : mécanique, chaudronnerie et verrerie ». Les intitulés des ET subiraient quelques modifications mineures.

BAP D « Sciences Humaines et sociales »

Aucun changement d'intitulé de la BAP n'est prévu.

- Les FAP « Traitement et analyse des bases de données » et « Production et analyse des données de terrain » seraient fusionnées en une nouvelle désignée sous le label « Production, traitement et analyse des données ». L'intitulé de la FAP serait reproduit dans ceux des corps des Techniciens à celui des Ingénieurs de Recherche (IR).
- La FAP « Traitement, analyse et représentation de l'information spatiale » serait renommée « Sciences de l'information géographique ».

- La FAP « Analyse de sources écrites, iconographiques et orales » serait rebaptisée « Analyse de sources historiques et culturelles ».

- La FAP « Recueil et analyse de sources archéologiques » verrait deux nouveaux ET seraient créés : « Assistant ingénieur en archéométrie » et « Technicien en archéologie/archéométrie ».

BAP E « Informatique, Statistique et Calcul scientifique »

L'intitulé de la BAP ne change pas.

L'expression « Chef de projet », dans les catégories A+, est remplacée par le terme « Expert ». Autant pour certaines BAP ce remplacement pourrait renforcer la notion d'expertise, autant dans celle-ci, il retire une dimension d'encadrement présente en particulier dans les directions des systèmes d'information des universités.

- La FAP « Administration et gestion des systèmes d'information » serait désignée par l'intitulé « Ingénierie des systèmes d'information ». Pour le corps des IR, l'ET « Architecte des systèmes d'information » serait divisé en un ET « Expert du SI/Urbaniste » et un ET « Expert méthode et outils/qualité/sécurité ».

Il serait créé pour le corps des Ingénieur d'Etudes (IE) un ET « Ingénieur assistance et support ».

Enfin, le corps des ASI connaîtrait la création d'un ET «

Gestionnaire assistance et support ». Il faut souligner que la progression de carrière entre le nouvel ET « Ingénieur assistance et support » et le nouvel ET « Expert méthode et outils/qualité/sécurité » n'est pas évidente et nécessitera l'appui une formation continue.

- La FAP « Systèmes informatiques, réseaux et télécommunications » serait renommée en « Ingénierie technique et de production ».

Un nouvel ET serait créé : « Administrateur de base de données/intégrateur d'applications ». Certains intitulés d'ET connaîtraient des modifications mineures.

- La FAP « Études, développement et qualification » serait rebaptisée « Ingénierie logicielle ». Les intitulés d'ET connaîtraient des modifications mineures.

- Aucun changement n'est envisagé pour les FAP « Statistiques » et « Calcul Scientifique ».

BAP F « Information, documentation, communication, édition, TICE »

L'intitulé serait modifié en « Traitement, production, communication et diffusion des savoirs ».

- La FAP « Information scientifique et technique, collections patrimoniales » accueillerait la création d'un nouvel ET « Chargé du traitement de l'information et de l'analyse des données scientifiques et documentaires ». Nous serons très vigilants pour que ce nouvel ET ne recouvre pas des fonctions exercées par des corps de la filière « bibliothèques », mettant ainsi les statuts et filières en concurrence.

- La FAP « Médiation scientifique, culture et communication » se verrait ajouter un nouvel ET « Animateur de communautés ». La suppression de l'ET de « Technicien des métiers de la scène » est envisagée.

- La FAP « Édition multi supports, impression, graphisme » serait renommée en « Édition et graphisme ». Il serait créé un nouvel ET « Chargé d'édition de corpus numérique » dans le corps des IE.

- La FAP « Production TIC/TICE, audiovisuel, multimédia » serait désignée par un nouvel intitulé : « Productions audiovisuelles, productions pédagogiques et web ». Les dénominations de certains ET connaîtraient quelques modifications mineures. L'ET « Technicien photographe » passerait en ET de positionnement compte-tenu du faible nombre de recrutements.

BAP G « Patrimoine, logistique, prévention et restauration »

Elle serait renommée en « Patrimoine immobilier, logistique, prévention ».

- La FAP « Travaux et maintenance immobilière » se verrait désignée de l'intitulé deviendrait « Patrimoine immobilier ». Dans le corps des IR : les deux ET « Ingénieur du patrimoine immobilier » et « Logistique » fusionneraient en un seul appelé « Ingénieur patrimoine immobilier et/ou logistique ». Dans le corps des IE : deux ET existants des FAP « Travaux et maintenance immobilière » et « Logistique et services généraux » fusionneraient dans un nouvel ET « ingénieur maintenance et travaux immobiliers, sécurité incendie ». Dans celui des ASI, les ET « assistant technique génie climatique », « assistant technique électricité », « assistant technique courants faibles » fusionneraient dans un nouvel ET « Assistant d'exploitation maintenance ». Il serait créé un ET « Économe de flux ». Pour

les corps des techniciens et ATRF, les ET avec les intitulés « courants forts » et « courants faibles » sont prévus d'être fusionnés. En outre, une sous famille « Sécurité incendie » serait créée composé de 3 nouveaux ET « Assistant sécurité incendie », « Technicien sécurité incendie » et « Opérateur de sécurité incendie ».

- Les FAP « Logistique et services généraux » et « restauration » seraient fusionnées en un nouvelle dénommée « Logistique ». Un ET « Ingénieur logistique » serait créé au niveau IE.

- La FAP « Prévention, hygiène et sécurité » serait rebaptisée et nouvel ET « Ergonome » serait créé. L'ET « Ingénieur radio protection » serait préservé, mais pour les seuls EPST.

BAP J « Gestion et pilotage »

L'intitulé deviendrait « **Management de l'enseignement supérieur et de la recherche** » ou « **Gestion et pilotage des activités de l'enseignement supérieur et de la recherche** ». Cette BAP connaîtrait un nombre record de créations. Le groupe de travail préparatoire justifie cela par des arguments essentiellement d'opportunité liés à la mise en œuvre des lois LRU et ESR.

La FAP « Formation continue, orientation, insertion professionnelle » verrait la création de deux nouveaux ET : « Chargé de la scolarité » et « Assistant de la scolarité ». Il est manifeste que ces deux ET recouvrent des ET déjà existants dans la filière AENES. Cela souligne à nouveau la faiblesse de la méthode employée qui ne permet pas d'avoir une vision globale inter-filière.

En l'état, pour le SNASUB-FSU, **la création de ces deux ET n'est pas acceptable car elle mettrait en concurrence les statuts des filières ITRF et AENES.**

- La FAP « Valorisation de la recherche et coopération internationale » serait renommée en « Partenariat, valorisation de la recherche, coopération internationale ». Le corps des IE connaîtrait la création d'un nouvel ET « Chargé des contrats de recherche ». Celui des ASI serait doté d'un ET supplémentaire « Assistant en partenariat et valorisation de la recherche »
- Dans la FAP Administration et pilotage seraient créés les nouveaux ET suivants : pour le corps des IE, « Administrateur de laboratoire de recherche » ; pour celui des ASI, « Assistant en

gestion administrative » et « Assistant de direction » ; et enfin, pour celui des techniciens, « Secrétaire ».

- La FAP Affaires juridiques verrait la création d'un ET « Assistant affaires juridiques » dans le corps des ASI.
- Dans la FAP Ressources humaines, pour le corps des IR est envisagée la création de deux ET, « Responsable de l'administration des RH et de la paye » et « Responsable du développement des RH Métiers/fonctions : le DRH, responsable/coordonateur recrutement, formation dans des structures de taille importante ». Dans le corps des IE, il serait créé deux ET : « Chargé de l'administration des RH et de la paye » et « Chargé du développement des RH Métiers/fonctions : recrutements, formation, mobilité carrière, diversité, orientation professionnelle, GPRH, politique sociale, amélioration des conditions de travail/risques psychosociaux ». Dans celui des ASI, un ET serait créé : « Assistant RH Métiers/fonctions : assistant administration des RH, assistant développement des RH ».
- La FAP Gestion financière et comptable serait renommée « Gestion budgétaire et comptable ». Dans le corps des IE est envisagée la création d'un ET « Chargé de la qualité des procédures financières internes »

L'amélioration des perspectives de carrières et de la mobilité des ITRF ? Chiche !

Pour le SNASUB-FSU, si la rénovation de la mobilité pour la filière ITRF ne doit pas rester un vœu pieux, il est impératif d'aménager la progression de carrière et les passerelles entre les emplois-types.

Se limiter à la seule logique de création d'emplois-types sur des arguments essentiellement conjoncturels ne permettra ni l'instauration d'une mobilité sur le long terme, et risque bien, dans certains cas et pour certains métiers, de limiter les possibilités de déroulement de carrière. Attaché à l'égalité de traitement, le SNASUB-FSU combattra toutes les mesures qui aboutirait à un tel résultat.

Le SNASUB-FSU souligne donc l'importance d'avoir conjointement une réflexion approfondie et que soit prises des mesures concrètes pour que soit mise en place une véritable formation continue interne et dédiée à l'amélioration des qualifications des agents pour développer encore mieux le service public.

Une telle politique permettrait de susciter les vocations et renforcer les savoir-faire, les compétences et les qualifications spécifiques des personnels. Il est en effet pour le moins regrettable et paradoxal de travailler au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de constater la faiblesse de l'organisation de la formation continue des personnels qui, au quotidien mettent en œuvre le service public.

Enfin, le SNASUB-FSU sera très vigilant quant au fait que la refonte de Referens ne soit pas de nouveaux prétextes à la réorganisation de services déjà bousculés par la mise en œuvre de l'autonomie des universités et que la loi ESR menace d'aggraver encore. L'actualisation des emplois-types ne peut être ni le prétexte à la concurrence entre les statuts et les filières, ni à la déqualification, ni à une hyperspécialisation sans prise en compte du droit des agents à une carrière décente. Quant à la mobilité, c'est bien l'organisation d'un mouvement national combiné à la mise en place de possibilités d'un emploi-type à un autre voisin, permettant des réorientations professionnels en cours de carrière qui permettrait de débloquer une situation inacceptable.

La BnF dans la galère

La Bibliothèque nationale de France, qui a pour mission de collecter, conserver, cataloguer et communiquer le patrimoine national (en particulier de langue française), est-elle le bateau ivre de la culture française ? Cet antique navire, réparti sur plusieurs sites – François Mitterrand (Tolbiac), Richelieu, Sablé, Louvois (privatisé), Bussy et Avignon - , “mergitur” bien plus qu’il ne “fluctuat” aujourd’hui. Un délitement physique et structurel tout droit issu de trente ans de politiques culturelles ultralibérales.

Comme tous les autres services publics, la restructuration de l’Etat et la nouvelle gestion publique frappe la BNF. Le ministère de la Culture ainsi que celui de l’Enseignement supérieur sont les premiers visés par la politique des caisses vides puisque considérés comme dépensiers. La modernisation de l’action publique (MAP) - au même titre que RGPP, LOLF, LRU et RCE - fait subir une cure d’austérité sans précédent à notre pays.

Suppressions de postes...

A la BNF, 160 postes ont été supprimés depuis 3 ans. 110 devraient subir le même sort cette année et en 2015. Le budget de l’établissement en 2013 a connu une perte de 5,6 M € (sur un budget global de 228 M € en 2012) et il devrait continuer à baisser régulièrement (-2,5% par an). Les budgets de conservation et d’acquisition sont en diminution de 25%. En même temps, les restructurations des départements sont quasiment permanentes et se suivent à la vitesse des départs à la retraite dont aucun ne sera remplacé (pire que sous la RGPP de Sarkozy !). L’organisation du travail aussi en pâtit avec des nouvelles mesures décidées sans concertation aucune. A cause de ce tournant libéral, les salariés perdent le sens de leur travail, soumis à une gestion du personnel acquise aux pires méthodes du capitalisme : management par objectif, atomisation des collectifs de travail, compétition entre agents, primes et avancements. Le changement de paradigme – de « l’Etat providence » à « l’Etat manager » – traduit un bouleversement générateur d’un très probable désastre culturel et humain.

La baisse générale des effectifs se traduit aussi par une baisse de la qualité du travail scientifique. Le traitement des collections, en particulier dans les départements spécialisés, est en berne et les chercheurs s’inquiètent des difficultés de plus en plus grandes rencontrées pour accéder à des documents dont les inventaires n’ont pu être établis faute de temps, et dont la préparation matérielle nécessite un travail de magasinage long et spécifique. Tous les départements, qui accueillaient volontiers des stagiaires et chercheurs associés, français et étrangers, ont maintenant toutes les difficultés pour continuer à assurer cette mission essentielle de transmission d’un savoir-faire et d’une connaissance unique de la BNF aux générations futures.

... et recherche de ressources propres

Dans ce contexte de retrait de l’Etat, la BNF est contrainte à rechercher des ressources propres qu’elle peine à trouver. La filiale commerciale (BNF-Partenariats), la réforme du Haut-de-Jardin (cf. infra), l’externalisation de tâches comme la numérisation, les partenariats public-privé, la billetterie, le mécénat, la location d’espace, la reproduction et le racolage des entreprises privées pour rendre le lieu attrayant n’ont pas encore assez rapporté – 9,5 M € en 2012 - pour que l’établissement puisse se passer des subventions du MCC. Comme l’ancienne directrice, Jacqueline Sanson, l’a déclaré sans vergogne, « l’ambition de la BNF est désormais de devenir un lieu touristique au même titre que la Tour Eiffel ».

Exemple tragicomique typique de cela, le Haut-de-Jardin symbolise bien cette politique autodestructrice qui accélère au fil des ans. Vaste espace issu de l’ajout d’un projet étranger à l’ex-Bibliothèque nationale, cet espace d’une dizaine de salles ouvert à tout public de plus de 16 ans, constitue la partie haute de Tolbiac. Suivant en cela les dernières inepties à la mode dans le monde bibliothéconomique, la Directrice générale n’a eu de cesse depuis 3 ans de marteler qu’il fallait réformer ces salles vieillotées (15 ans d’âge...) afin de « s’ouvrir au monde » et que bibliothécaire et lecteur puissent se situer enfin « side by side » (sic !). Après s’être assis sur l’avis massivement contraire des personnels, elle a décidé de la démolition des majestueuses banques en bois de chaque salle, remplacées par des tablettes IKEA et des écrans sans support d’écriture. Les lecteurs deviennent désormais des flux, le livre est l’ennemi et le support audiovisuel l’alpha et l’oméga de toute chose. Outre le coût mirifique (3 à 4 M €), il a fallu pour trouver de la place procéder au désherbage fabuleux de plusieurs dizaines de milliers d’ouvrages. Une gabegie sans nom face à laquelle hélas il a été impossible de bâtir une intersyndicale (d’autres syndicats préférant les enjeux nationaux) et de mobiliser les personnels... Grave échec car c’eût été pourtant une lutte facile à emporter tant le dégoût des agents était profond et général.

.../...



salle haut-de-jardin



Les bâtiments négligés à Richelieu...

Dans cette politique de strass et paillettes, les bâtiments sont la cinquième roue du carrosse. Ainsi, le site historique de Richelieu, que la BNF doit partager dans le futur avec l'INHA et l'École des Chartes, est soumis depuis 5 ans à de très grands travaux à la finalité brumeuse (« Projet Richelieu »). Ce chantier complexe sans évacuation perturbe les conditions de travail des personnels (clim' infernale, bruits de perçages, odeurs) et les ouvriers (plombémie suspecte en 2012). A l'été 2013 eut lieu ce qui eût pu devenir la plus grosse catastrophe de l'histoire de l'établissement : un départ de feu sur un moteur resté sous tension tout un week-end et qui n'a été repéré la nuit du lundi que par la vigilance... d'un voisin au nez fin qui prenait l'air quelques rues plus loin ! Un système efficace de rondes existait jadis mais on a préféré le remplacer par de la détection technique laquelle ne peut suppléer à la présence humaine, preuve en est. Tout ça s'inscrit dans une volonté d'économies mais aussi une vision aberrante du site. Des collections inestimables pluricentennaires (estampes, monnaies, manuscrits, etc.) ont manqué partir en fumée. Résultat : aucune remise en cause de l'administration et de sa tutelle qui pensent toujours avoir tout sous contrôle alors qu'elles ne maîtrisent de fait que leur certitude arrogante.

... et à Tolbiac

Même son de cloche sur le site de Tolbiac, lequel, pour n'avoir que 20 ans, en paraît 100 ! L'enfant monstrueux de l'architecte mitterrandien Perrault semble aujourd'hui demander grâce et continue de coûter des fortunes à l'Etat (10% du budget du MCC). Son géniteur ne s'en plaindra évidemment pas, lui qui vient de construire une entrée magistrale stalino-gaullienne laide et dangereuse, dans le cadre de la cession aux cinémas MK2 de la réserve foncière de l'établissement pour 50 ans (rien que ça). Trop à l'étroit dans son corset de béton, le bâtiment menace d'imploser : les gros départements (Histoire, Littérature, Presse) prévoient à l'horizon 2017 le déménagement d'une bonne part de leurs collections vers le site de stockage de Bussy, près de Marne-la-Vallée, ce qui obligera à créer un flot continu de navettes automobiles et un décalage sur plusieurs jours des demandes des lecteurs, quand bien même l'une des raisons d'être du site de Tolbiac était la rapidité de communication. Les shadoks n'auraient pas fait mieux !

Le même bâtiment a subi, de plus, deux crises techniques majeures cet hiver. En janvier, une canalisation d'eau en PVC servant à nettoyer l'esplanade a éclaté, inondant sous plusieurs dizaines de mètres cubes, les collections de littérature française. Sous la douche, des ouvrages rares courant du XVI^e au XXI^e siècle, en tout 40000 documents environ dont 2000 n'ont toujours pas réintégré les magasins si jamais ils le font un jour. Sans l'intervention de la section FSU, rien pour ainsi dire n'aurait filtré à l'extérieur, l'omerta était totale ! Nous avons néanmoins pu faire savoir que suite à des inondations à répétition un audit officiel sur l'eau en date de 2007 avait préconisé le changement de nombreux tuyaux dont celui incriminé ! Mais il y avait eu d'autres priorités depuis ce temps-là, dixit la Direction...

L'autre crise, quasi concomitante, concerne la laine minérale, laquelle n'est pas sans rappeler la grave crise de l'amiante à Versailles (2005). Suite à des signalements répétés de gêne respiratoire, il a été constaté la présence importante de laine de roche dans l'aération d'une des tours de Tolbiac. Quinze jours plus tard, alors que la source de la pollution est trouvée mais sans que les organisations syndicales soient tenus au courant, une évacuation de six étages de bureau est décidée par l'administration qui prône à la fois et l'urgence et la non-gravité. Méfiante, la FSU déposera un droit d'alerte et la possibilité d'un droit de retrait pour le reste de la tour. Se complaisant dans l'opacité, la Direction ne répondra d'une part à aucune des questions de santé posées publiquement par l'un de nos membres et d'autre part très évasivement à la demande d'audit généralisé sur la laine minérale dans le bâtiment.

Projet pharaonique bâti à la va-vite, la BNF n'en finit plus d'être écartelée par une gestion digne à la fois du XIX^e siècle (pour les personnels) et du XXI^e (pour le bradage du patrimoine culturel et physique aux intérêts privés). Il est à craindre qu'elle ne s'en remette jamais mais n'est-ce pas là finalement le but visé par le ministère ?

Frédéric Weisz et Sébastien Le Cheèvre

Abandon de l'opérateur national de paye : la paye reste dans nos services !

Le Directeur de Cabinet du ministre du Budget a officiellement annoncé que l'Opérateur National de Paye (ONP) était arrêté et que les actuelles applications de la paye seraient maintenues dans la fonction publique d'Etat.

Lancé en 2007, sous la présidence de Sarkozy, l'ONP devait unifier la gestion de la paye des agents de la fonction publique. Le gouvernement a décidé d'arrêter les frais précisant que le projet avait déjà coûté entre 235 et 290 millions (selon que l'on compte ou non les dépenses de personnel). Le ministère du Budget comptait encore engager 600 millions d'euros sur les dix années à venir.

Un puits sans fond... pour réaliser des économies !

L'ONP était prévu pour être le prestataire unique et centralisé de la paye des agents de l'Etat (2,5 millions personnes) relié par les systèmes d'information de ressources humaines (SIRH) de chaque ministère. L'objectif était toujours le même, réaliser des économies, à hauteur de 190 millions d'euros par an en supprimant 3800 postes de gestionnaires de paye dans les différents ministères sur 10 000, soit une baisse de près de 40 % des effectifs.

Depuis sa création le projet a accumulé les dérapages et les retards et ce malgré le lourd investissement financier (plusieurs centaines de millions d'euros) et humain (affectation de 500 fonctionnaires et de nombreux consultants extérieurs). Il est à noter que cette année les 50 créations d'emplois administratifs dans nos filières ont été intégralement consacrés aux systèmes d'information (SIRH et autres) alors que rien n'est fait pour résorber les 8000 suppressions d'emploi subit dans nos métiers.

Les dérives extravagantes de ce chantier apparaissent en creux dans un rapport de la commission des finances de l'assemblée nationale du 10 octobre 2012¹. Mais, sur le fond, l'expérience d'un autre logiciel dans l'Armée a su convaincre le gouvernement des dangers potentiels en termes de mauvaise gestion de paye, mais aussi de mécontentement des personnels.

Ne pas aller vers un Louvois « bis »

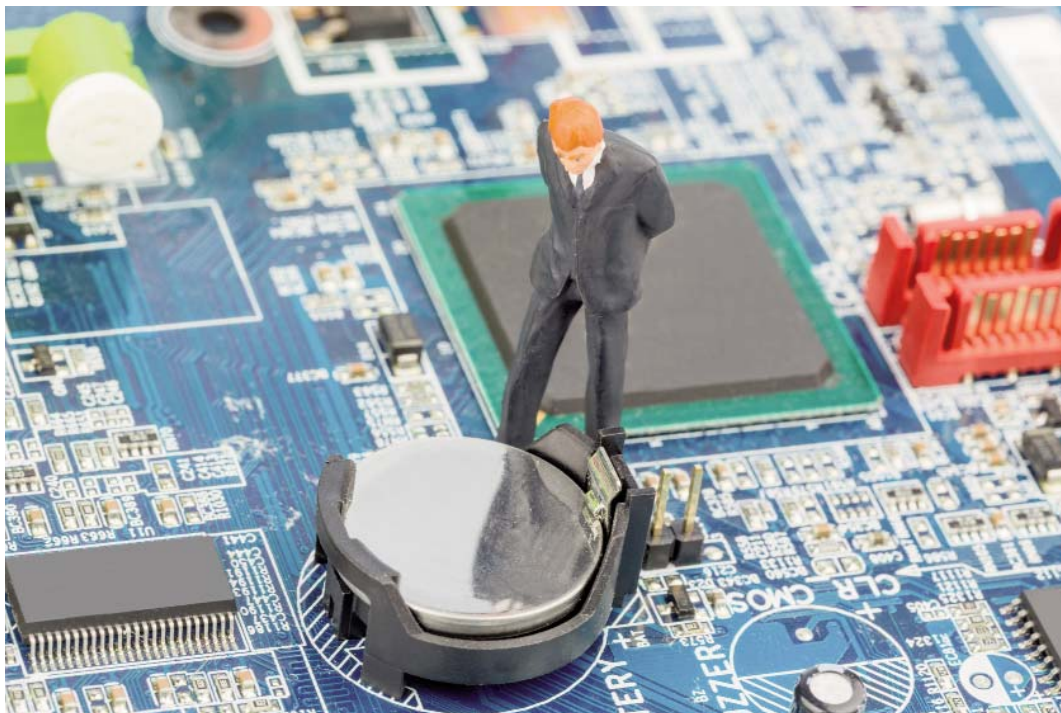
Les militaires ont été victimes du logiciel «Louvois», pour «Logiciel unique à vocation interarmées de la solde». Un système en place en 2011 pour unifier le système des paies, différent dans chaque corps d'armée. C'était en quelque sorte un mini ONP.

L'objectif, là aussi était de réduire la masse salariale et d'optimiser la rentabilité du bulletin de solde dont le traitement coûtait 6 euros par fiche.

Mais des bugs ont eu des conséquences néfastes sur les 160 000 familles concernées. Un fonctionnaire a ainsi pu subir des baisses de salaires incompréhensibles d'un mois sur l'autre : moins 600 euros, moins 1000 euros, parfois zéro euros... Impayés de loyer, emprunts, saisies sur salaire, huissiers, recours à l'aide sociale, aux bons alimentaires... Cela a pu aller jusqu'au divorce et vente de la maison. En tout, 120 000 dysfonctionnements ont été pointés par les personnels depuis 2011 !

Depuis son déploiement, Louvois a causé des bugs sur les salaires, occasionnant 35 millions d'euros de moins-perçus et 106 millions de trop-perçus. Au total, un coût de 480 millions d'euros, selon la Cour des comptes. Louvois est arrêté depuis décembre 2013.

Le cas du programme Louvois est éloquent et a certainement joué dans la balance pour inciter le gouvernement à arrêter les frais. On imagine aisément que l'ONP aurait été une bombe à retardement pour un pouvoir politique qui en assumerait la charge.



Il fut un temps où l'informatique semblait pouvoir répondre à la chasse aux économies des tenants de l'austérité budgétaire par l'instauration de logiciels centralisés. Pour caricaturer, il suffisait à un agent d'appuyer sur un bouton pour faire le travail de plusieurs. On en revient. L'informatique peut aussi entraîner des surcoûts. La complexité à traiter la paye de quelque 1850 régimes différents a eu raison de ce projet qu'était l'ONP.

Rémy Party

François Ferrette

¹Accessible en ligne :

http://www.assemblee-nationale.fr/14/budget/plf2013/b0251-tIII-a28.asp#P222_18393

Des liens utiles pour préparer les recrutements 2014

ADAENES

[Site ministériel](#)

Rapports de jury des concours et examens professionnels ASS (administratifs, sociaux et de santé). Les candidats aux concours administratifs, sociaux et de santé peuvent avoir accès aux rapports nationaux de jurys d'examens et concours et aux sujets de concours. Certains jurys ne réalisent pas de rapport.

SAENES

[Rapports de jury et Annale - site de Toulouse](#)

Rapports de jurys SAENES concours externe, interne, cas pratiques, examen professionnel, de 2009 à 2012.

[Rapport de jury SAENES - site CAEN](#)

Rapports de jury 2010 des académies de : Caen, Nice, Grenoble, Paris-Versailles et La Guadeloupe.

Catégorie C (ADJAENES, ATRF)

[Rapport de jury - recrutement sans concours - ADJAENES 2^e classe](#) Académie de Clermont-Ferrand, année 2011.

[Rapport de jury - recrutement sans concours réservé- ADJAENES 2^e classe](#)

Académie de Grenoble : ce rapport de jury est établi dans le but d'explicitier les attentes du jury et, à partir notamment des difficultés et des lacunes les plus fréquemment rencontrées chez les candidats, formuler des recommandations à leur égard.

[Conseils CV](#)

Académie de Caen : Les règles de base d'un bon CV.

[Conseils lettre de motivation](#)

Académie de Caen : quelques conseils pour rédiger votre lettre de motivation.

ITRF

[Rapports de jury - ITRF](#)

Les candidats trouveront dans cette page les rapports de jury des examens professionnels de technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle et d'ingénieur de recherche hors classe. Les examens professionnels de sélection sont réservés aux fonctionnaires appartenant aux corps des personnels I.T.R.F. Trois examens professionnels sont organisés : ingénieur de recherche hors classe, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle et de recherche et de formation de classe supérieure.

DES ANNALES ET DES CORRIGÉS POUR TOUTES LES CATÉGORIES

[Annales et corrigés concours académie de Nice](#)

Adjoint administratif - SAENES - Adjoint technique principal de laboratoire de 2^eème classe - Concours unique Infirmier - Examens professionnels.

Le SNASUB-FSU se tient à votre disposition pour toute aide.

Certains services préparent notamment les contractuels aux épreuves. Demandez leur là où cela n'a pas été proposé.

En outre, les établissements scolaires, les services déconcentrés, l'université, etc. peuvent acquérir des livres récents pour préparer leurs agents aux divers recrutements. Faites en la demande à vos supérieurs hiérarchiques si aucune bibliographie ne vous été proposée.

Calendrier scolaire 2014-2015

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans- Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg	Académies : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles
Rentrée scolaire des enseignants	Reprise des cours : vendredi 29 août 2014		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 1er septembre 2014		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 18 octobre 2014 Reprise des cours : lundi 3 novembre 2014		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 20 décembre 2014 Reprise des cours : lundi 5 janvier 2015		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 7 février 2015 Reprise des cours : lundi 23 février 2015	Fin des cours : samedi 21 février 2015 Reprise des cours : lundi 9 mars 2015	Fin des cours : samedi 14 février 2015 Reprise des cours : lundi 2 mars 2015
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 11 avril 2015 Reprise des cours : lundi 27 avril 2015	Fin des cours : samedi 25 avril 2015 Reprise des cours : lundi 11 mai 2015	Fin des cours : samedi 18 avril 2015 Reprise des cours : lundi 4 mai 2015
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 4 juillet 2015		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

Dans la presse



Après le 15 mars, les coupures pour impayés reprendront.

Plus de 300 000 clients de gaz et surtout d'électricité risquent une coupure pour impayés à la fin de la première trêve hivernale pour l'énergie s'achevant le 15 mars, selon des données compilées par l'AFP lundi auprès des opérateurs.

La loi «Brottes», entrée en vigueur en avril 2013, a mis en place une trêve hivernale généralisée entre le 1er novembre et le 15 mars pour les coupures d'électricité et de gaz, semblable à celle en vigueur pour les expulsions de logements. Pour le gaz, l'opérateur du réseau de proximité et des compteurs GrDF recense actuellement 27 000 demandes de coupures.

«Mais on ne les effectuera pas toutes. Quand on avertit qu'on va couper, cela déclenche des paiements», a souligné GrDF à l'AFP. Le client peut également payer lorsque le technicien se présente à son domicile, selon elle. Côté électricité, l'opérateur du réseau de proximité ERDF, qui mène ces coupures à la demande des fournisseurs, refuse de communiquer le nombre de demandes de coupures, tout comme EDF, de très loin le premier fournisseur, et GDF Suez.

(...)

(Libération, 10 mars 2014).

Le Monde

Errements européens et erreurs de la « troïka » pèsent toujours sur Athènes

Les créanciers d'Athènes ont commis deux grandes erreurs qui ont coûté cher au pays. Ils ont d'abord sur-calibrés les efforts réclamés aux Grecs, tout en sous-estimant leur impact sur l'activité.

Entre 2010 et 2013, Athènes a ainsi redressé son solde public structurel de 16,5 points grâce aux mesures d'austérité mises en œuvre, contre une réduction de 3 points du déficit en Irlande et de 5 points au Portugal.

« L'ajustement budgétaire y a été plus important que partout ailleurs », commente Jesus Castillo, spécialiste du pays chez Natixis.

Malgré cela, la Troïka misait sur une croissance de 1,1 % en 2012. Dans les faits, le PIB a reculé de 6,4 % : les économistes du FMI et de la Commission européenne n'ont pas mesuré à quel point le plan de rigueur freinerait l'activité, ralentissant d'autant le redressement des finances publiques.

En juin 2013, le FMI a fait son mea culpa sur ce point, en reconnaissant avoir sous-estimé l'impact récessif des mesures d'économie exigées à Athènes.

(...)

(Le Monde, 13 mars 2014).



Les femmes à Paris durant la Commune en 1871

L'action des femmes durant la Commune, c'est l'addition de toutes leurs forces dans leur diversité, des barricades aux clubs, de la garde nationale aux ateliers, une notion de pluralisme importante durant les quelques semaines où les Parisiennes et les Parisiens se lancèrent « à l'assaut du ciel ».

Durant le siège de 1870 par les Prussiens, Paris souffre considérablement de la faim, du froid, l'hiver est très rude. L'annuaire statistique révèle implicitement le drame du chômage. Les femmes gagnent moitié moins que les hommes. L'échelle de leurs gains se situe autour de 2,50 francs par jour pour 13 heures de travail. Dans certaines professions, les fournitures restent à leur charge (comme pour les modistes ou les brodeuses).

Parce qu'ouvrières, elles sont méprisées, elles sont bafouées par leur patron, leurs chefs et même leurs compagnons de travail. Chez elles, c'est l'enfer de la pauvreté. L'alcoolisme du mari, du père, ajoute encore à leur détresse.

Beaucoup travaillent à domicile pour concilier revenu et ménage, mais le développement de l'industrie leur fait concurrence (...)

(L'Humanité, 12 mars 2013).

JO et BO



Décret n° 2014-133 du 17 février 2014 fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche (JO du 18 février 2014).

Arrêté du 17 février 2014 fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche (JO du 18 février 2014).

Arrêté du 20 février 2014 fixant au titre de l'année 2014 le nombre (380) et la répartition des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (JO du 1er mars 2014).

Arrêté du 20 février 2014 fixant au titre de l'année 2014 le nombre (207) et la répartition des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (JO du 1er mars 2014).

Arrêté du 20 février 2014 fixant le nombre de places (108) offertes en 2014 au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'École nationale d'administration (JO du 6 mars 2014).

Arrêté du 3 mars 2014 fixant au titre de l'année 2014 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (JO du 12 mars 2014).

Arrêté du 6 mars 2014 fixant au titre de l'année 2014 le nombre de postes (70) offerts au concours réservé pour le recrutement d'attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (JO du 9 mars 2014).

Note de service n° 2014-030 du 26 février 2014 relative aux demandes de détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation et d'orientation relevant du ministère de l'éducation nationale (BOEN n° 11 du 13 mars 2014).



Écrivez-nous, on vous répondra !

Questions et Réponses

Avancement

Après la création d'un 9° échelon de l'échelle 6 de la catégorie C, plusieurs collègues nous interrogent :

“ Au 7° échelon de l'échelle 6 depuis le 1er juillet 2007, j'ai été promu au 8° échelon à la création de celui-ci pour les ADJAENES.

Depuis la création cette année d'un 9° échelon accessible après 4 années d'ancienneté au 8° échelon, je m'étonne que mon ancienneté ne soit pas prise en compte.

Vous avez été classé au 8° échelon sans conservation d'ancienneté parce que c'était le dernier échelon. Les agents au 8° échelon ayant plus de 4 ans d'ancienneté au 7° devraient en toute justice voir cette ancienneté prise en compte lors du passage au 9° échelon. C'est une revendication légitime.

“ Une réduction d'ancienneté accordée après avis de la CAP n'a pas été prise en compte.

Il faut vérifier sur l'arrêté de changement d'échelon. Les réductions d'ancienneté sont prises en compte lors du changement d'échelon et/ou de grade. Il peut y avoir un retard de quelques mois dans la prise en compte effective, mais c'est bien sûr rétroactif. Une réduction d'ancienneté non prise en compte serait une erreur.

Compte épargne temps

“ Comment faire figurer mes jours de compte épargne temps sur ma fiche journalière ?

Lorsque vous souhaitez transformer des jours de congé en CET, il faut enlever les heures de congé non prises (7 heures par jour) du planning de l'année prochaine.

A l'inverse, pour transformer des jours CET en congé, il faut rajouter ces heures à l'horaire statutaire.

Continuer à travailler

“ J'aurai 65 ans en novembre 2015. Titularisée en 2002, j'ai demandé à percevoir depuis cette même année ma retraite du privé et à continuer à travailler dans l'administration à temps partiel (60%). Puis-je continuer jusqu'à 67 ans ?

Née en 1949, la limite d'âge dans votre corps d'adjoint administratif demeure fixée à 65 ans.

“ J'ai demandé à travailler au-delà de 65 ans, n'ayant pas toutes les annuités nécessaires pour une pension complète. Ma demande est refusée "dans l'intérêt du service", sans davantage d'explication. Est-ce normal ?

Non ! L'administration doit vous fournir, de façon circonstanciée, les raisons du rejet de votre demande : parce que les raisons de service invoquées doivent être réelles.

La décision de rejet qui a été prise est annulable devant le juge.

Invalidité

“ Handicapée, je suis actuellement en prolongation de congé de longue maladie. J'ai fait une demande de majoration pour tierce personne, demande qui a reçu un avis favorable de la commission de réforme, mais en même temps on me dit que je n'y ai pas droit. Je ne comprends pas.

Effectivement, vous devez être en invalidité pour y avoir droit : il s'agit

d'une majoration de la pension d'invalidité. Etant donné la gravité de votre handicap, c'est vers l'invalidité que vous auriez dû être aiguillée, et non vers une prolongation de CLM. Il faut maintenant demander la reconnaissance de l'invalidité.

“ Mon conjoint est en invalidité, à quoi aurai-je droit si je démissionne pour m'occuper de lui ?

Il ne faut pas démissionner. Vous avez plus de 15 ans de services, vous pouvez donc demander une liquidation anticipée de votre pension.

Temps partiel

“ J'ai fait une demande de temps partiel de droit à hauteur de 60 %, mais mon administration ne me l'a accordée que pour un 50 %. Est-ce légal ?

Pour un temps partiel de droit, l'administration peut apprécier, en fonction des nécessités de fonctionnement du service, les modalités d'attribution et d'organisation du temps partiel demandé, en fixant notamment la répartition du temps de travail de l'agent bénéficiaire. Cela dit, les "nécessités de service" ne doivent pas être une motivation passe-partout.

“ Je travaille à temps partiel et je vais devoir passer en congé de longue maladie. Quelle sera ma rémunération ?

Il faut demander une réintégration anticipée à temps plein, sinon vous ne serez rémunérée en longue maladie qu'à proportion de votre quotité de temps partiel.

Non titulaires

“ Recruté en CDI dans un établissement d'enseignement supérieur, j'entends des choses diverses sur ma situation : sécurité de l'emploi ou pas ? Mon poste peut-il être supprimé et dans ce cas doit-on m'en proposer un autre ?

Votre poste peut être supprimé mais l'administration a l'obligation de rechercher à vous reclasser sur un autre poste.

“ En CDD, j'ai été victime d'un accident de travail. Cet arrêt prolonge-t-il le CDD ?

L'agent placé en congé pour accident du travail bénéficie d'une suspension de son contrat jusqu'à sa guérison complète ou jusqu'à la date de consolidation de son état (cf. par exemple CAA Bordeaux, 16 mai 2013).

Par contre un congé de maladie ne prolonge pas le contrat.

Dossier administratif

“ Puis-je obtenir le retrait de pièces relatives à mes opinions, qui ne devraient pas figurer dans mon dossier ?

L'administration doit accepter ce retrait, selon la jurisprudence constante du Conseil d'Etat. Par contre, un agent n'est pas recevable à demander l'annulation du refus de compléter son dossier administratif (parce que ce refus ne modifie pas la situation juridique de l'agent).

Pierre Boyer

Les maladies imputables au service

Les agents atteints d'une maladie imputable au service aussi appelée « maladie professionnelle », disposent d'un régime spécifique semblable à celui applicable aux accidents de service.

1. Modalités de preuve

Les statuts de la fonction publique n'utilisent pas expressément la notion de « maladie professionnelle », ils renvoient à l'article L. 27 du Code des pensions civiles et militaires de retraite, lequel fait référence à la notion de maladies « contractées ou aggravées (...) en service ».

Une maladie contractée ou aggravée en service ou dans l'exercice des fonctions est celle qui est la conséquence directe de l'exposition à un risque physique, chimique, biologique ou résulte des conditions d'exercice de l'activité professionnelle.

La difficulté principale pour le fonctionnaire réside dans l'établissement du lien de causalité entre sa maladie et ses fonctions, la charge de cette preuve lui incombant.

La seule preuve que la maladie est intervenue lors des heures de travail et sur le lieu de travail est insuffisante.

Le caractère professionnel de la maladie peut parfois être reconnu par référence aux tableaux des maladies professionnelles du Code de la sécurité sociale (article L. 461-2). Les listes de ces tableaux ne sont toutefois pas exhaustives et une maladie qui n'y apparaît pas peut tout de même être reconnue comme imputable au service.

Ainsi, un état dépressif « qui a motivé la mise en congé de longue durée (...) est en relation directe tant avec l'incident qui l'a opposé en cours de service à l'un de ses collègues qu'avec les suites administratives qui ont été données à cet incident ; qu'il est constant qu'aucune prédisposition ni aucune manifestation pathologique de cette nature n'avait été décelée antérieurement chez le fonctionnaire ; l'affectation en cause devait être regardée comme « contractée dans l'exercice des fonctions » (CE, 11 février 1981, n° 19614).

Le Conseil d'Etat a estimé que la présomption d'origine professionnelle de l'article L. 461-1 du Code de la sécurité sociale n'est pas applicable aux fonctionnaires de l'Etat (CE, 23 juillet 2012, n° 349726). Ceux-ci doivent donc établir l'existence du lien de causalité entre l'affection et le service, que la maladie en question relève ou non des tableaux de la sécurité sociale.

2. Démarches

L'agent doit avant tout obtenir un certificat médical d'un médecin, agréé ou non. Il doit ensuite souscrire une déclaration auprès son administration, et apporter tous les éléments susceptibles de prouver la matérialité des faits. Le juge administratif a récemment estimé que la demande tendant à ce que la maladie d'un fonctionnaire soit reconnue comme ayant été contractée dans l'exercice des fonctions doit être présentée dans les quatre ans qui suivent la date de la première constatation médicale de la maladie (CAA, 5 juillet 2012, n° 11VE01424).

L'employeur doit établir un rapport hiérarchique contenant des informations relatives à l'agent et à sa maladie, lequel sera transmis à la Commission de réforme dans l'éventualité de sa saisine.

La saisine pour avis de la Commission de réforme est obligatoire sauf l o r s q u e l'imputabilité au service de la



maladie est reconnue par l'administration.

Pour aider l'employeur à prendre sa décision, celui-ci peut consulter un médecin expert agréé. Ce médecin, en raison du secret médical, ne peut communiquer à l'administration que ses conclusions relatives à la relation de cause à effet entre la maladie et le service.

Si l'administration ne parvient pas à se prononcer sur l'imputabilité au service de la maladie, elle doit obligatoirement saisir la Commission de réforme et transmettre à son secrétariat l'ensemble du dossier.

L'avis de cette Commission, consultatif, ne lie pas l'administration : c'est un acte préparatoire à la décision finale de l'administration, seule susceptible d'être attaquée devant une juridiction. Les vices de cet acte préparatoire pourront être invoqués pour obtenir l'annulation de la décision finale.

La décision finale de l'administration relative à l'imputabilité doit être motivée en application de l'article 1er de la loi n° 79-587 du 11 juillet 1979. Elle peut néanmoins se borner à se conformer de façon expresse à l'avis de la Commission de réforme, à condition que cet avis soit joint à la décision et qu'il soit notifié à l'agent en même temps que la décision.

L'agent peut enfin exercer différents types de recours contre la décision de refus d'imputabilité prise par l'administration.

- un recours gracieux, lequel entraînera le réexamen du dossier par la Commission de réforme qui devra rendre un nouvel avis et

donnera lieu à une nouvelle décision de l'administration.

- un recours contentieux contre toute décision de refus d'imputabilité, le recours gracieux n'étant pas obligatoire. Ce type de recours devra s'exercer devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision au fonctionnaire.

3. Régime de réparation

- Le droit à traitement lors des congés

L'imputabilité de la maladie peut être reconnue indifféremment dans le cadre d'un congé maladie « ordinaire », d'un CLM ou d'un CLD (CE, 29 septembre 2010, n° 329073).

Il s'agit alors d'un congé « spécial » de maladie (ordinaire, de longue maladie ou de longue durée) dans lequel l'agent est placé rétroactivement, dès que la maladie est déclarée imputable au service (la formule n'est pas dans les textes, mais utilisée par le Conseil d'Etat (CE 29 octobre 2012, n° 332387).

Le fonctionnaire conserve l'intégralité de son traitement jusqu'à la reprise du service ou la mise à la retraite (CE, 3 mai 2006, n° 267765)

Le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 sur le maintien des primes et indemnités en cas de congé s'applique en cas de congé pour maladie professionnelle.

- Le remboursement des frais :

Le fonctionnaire atteint d'une maladie professionnelle a droit au remboursement des honoraires médicaux et des frais directement entraînés par la maladie. (CE, 3 mai 2006, précité).

Ce principe bénéficie également à l'agent radié des cadres à la suite de la contraction de la maladie ou de l'accident.

L'agent est également protégé en cas de rechute. L'employeur au service duquel se trouvait l'agent au moment de l'apparition de la maladie, doit supporter les charges financières résultant de cette rechute, même si l'agent a changé d'employeur.

- Le régime des pensions

Le fonctionnaire atteint d'une maladie imputable a droit à la réparation forfaitaire des dommages corporels, à laquelle s'ajoutent d'une part, la réparation des préjudices esthétiques, moraux, d'agrément et résultant des souffrances subies, et des indemnités complémentaires d'autre part, si la maladie imputable au service résulte d'une faute de l'administration (CE, 4 juillet 2003, Moya Caville, n° 211106).

Le travail n'est pas un coût, le chômage n'est pas un délit

Négociations Unedic

Les négociations entre les partenaires sociaux pour élaborer la convention Unedic 2014-2017 ont débuté le 17 janvier dernier. Encore une fois, il n'est question que de limiter le droit à l'assurance-chômage, sous quelque modalité que ce soit : dégressivité des aides, allongement de la durée de cotisation nécessaire à l'ouverture de droits, durcissement des critères de la « recherche active d'emploi », harmonisation par le bas en supprimant les annexes concernant les intérimaires et les intermittent.e.s du spectacle... Les chômeuses et les chômeurs sont considéré.e.s comme des « profiteurs du système », alors que les revenus du capital continuent d'augmenter, et que c'est la recherche effrénée de plus-values financières qui produit du chômage.

Nous, travailleur.se.s autonomes, co-entrepreneur.e.s de nos entreprises coopératives, artisan.e.s, paysan.ne.s, artistes et technicien.ne.s du spectacle... que nous soyons salarié.e.s, intermittent.e.s, indépendant.e.s, chômeur.se.s, nous sommes consterné.e.s de voir remis en cause ce droit essentiel.

Pourquoi ne met-on jamais en regard le déficit de l'Unedic avec les baisses de cotisations patronales concédées par tous les gouvernements depuis les années 1990 ? Pourquoi s'étonne-t-on du déficit de l'Unedic en période de crise, en se focalisant sur l'augmentation des dépenses, plutôt que sur la possibilité de financement que pourrait constituer la taxation des revenus du capital ? Pourquoi ne s'intéresse-t-on pas au fait que nos entreprises faiblement capitalisées sont de moins en moins en mesure de maintenir ou de proposer des emplois dignes et pérennes ? Pourquoi ne prend-on pas la mesure de la vraie catastrophe sociale qui se joue lorsqu'un.e chômeur.se sur deux n'est pas indemnisé.e ?

A croire que l'Unedic est devenue une société d'assurance ! A-t-on oublié que ce régime est fondé sur le principe de la solidarité interprofessionnelle, pour que le monde du travail ne soit pas soumis aux seuls impératifs de flexibilité des grandes entreprises qui traitent, bien souvent, le travail comme une marchandise, et les salarié.e.s comme une variable d'ajustement ?

Pourquoi la réforme de l'Unedic ne pourrait pas constituer l'occasion d'un renforcement des liens de solidarité dans le pays à travers une discussion interprofessionnelle élargie à l'ensemble du monde du travail ? Il est temps de s'émanciper d'un modèle d'équilibre basé sur une croissance vide de sens et d'imaginer un nouveau modèle, plutôt que d'être rivés aux indices de notation des agences Fitch Ratings, Moody's et Standard&Poor's. L'Unedic a emprunté 7 milliards sur les marchés financiers : loin des négociations paritaires ou de l'intérêt général, l'avis de ces agences pèse lourd sur les décisions de gestion de l'assurance-chômage.

Alors que la discontinuité de l'emploi s'est imposée comme une réalité depuis bien longtemps, alors que l'entrée dans le monde du travail est de plus en plus difficile pour les jeunes, les négociations Unedic entretiennent une vision dépassée du travail, fondée sur la linéarité des carrières. Il y a aujourd'hui en France 9 millions de travailleur.se.s précaires ou sans emploi : le chômage est utilisé comme un outil pour mettre les travailleur.se.s en concurrence entre eux/elles et dégrader l'ensemble des conditions de travail,

dans le public comme dans le privé, pour les salarié.e.s comme pour les indépendant.e.s. Sans compter que l'auto-entrepreneuriat est considéré, malheureusement, comme une solution au chômage...

Nous faisons partie de cette part croissante des travailleur.se.s qui ne se satisfait pas d'être contrainte d'accepter d'être subordonnée pour bénéficier d'une bonne protection sociale. Citoyen.ne.s, nous n'acceptons pas que la démocratie s'arrête aux portes des entreprises. Professionnel.le.s, nous refusons que l'impératif de productivité et de rentabilité financière continue à primer sur la qualité de la production, des rapports sociaux dans l'entreprise, la déontologie, la pratique et la transmission de nos métiers et savoir-faire. Nous sommes de plus en plus nombreux.se.s à vouloir reprendre le contrôle de nos vies et de notre travail en contribuant à l'économie réelle et en répondant à des besoins sociaux, parfois urgents, négligés par la puissance publique.

L'assurance-chômage constitue un rempart contre la toute-puissance des employeurs et donneurs d'ordre pour qui le lien de subordination est un moyen de soumission. Elle nous prémunit contre les hoquets d'un « marché du travail » chaotique. Elle nous permet de ne pas accepter n'importe quel emploi, dans n'importe quelles conditions. Elle nous donne les moyens de développer des activités et des entreprises sources d'emplois choisis. Combien d'associations, de coopératives – des structures de cette économie sociale et solidaire que l'actuel gouvernement sait si bien mettre à l'honneur – auraient pu se développer si nous, qui n'avons pas accès au capital, n'avions pu nous appuyer sur les revenus issus de l'assurance-chômage ? Combien de compagnies de théâtre, de lieux culturels, de petites entreprises de production audiovisuelle existeraient encore sans l'intermittence ?

Il est urgent de penser un système d'assurance-chômage, et plus globalement de protection sociale, qui garantisse une continuité de revenus et de droits à l'ensemble des travailleur.se.s.

L'autonomie dans le travail et le refus de sa marchandisation, que nous appelons de nos vœux, ne peuvent pas se construire en dehors d'un cadre de protection sociale solidaire et interprofessionnel. Les actuels « bénéficiaires » de l'assurance-chômage ne peuvent pas être tenus pour responsables de la crise et du déficit de l'Unedic qu'elle entraîne, ni laissés seuls lorsqu'il s'agit de se battre pour conserver et étendre les droits d'une conquête sociale essentielle pour l'ensemble des travailleur.se.s : nous sommes toutes et tous concerné.e.s.

Pour lutter contre la régression sociale, pour un autre partage des richesses, pour faire entendre qu'un autre modèle de société est possible, nous appelons à renforcer la mobilisation en cours pour faire exister autour de ces négociations Unedic le débat politique qu'elles méritent.

Le 27 février 2014

Ce texte rédigé par des actifs et chômeurs de différents secteurs professionnels à l'occasion des négociations Unedic est publié sur le site d'Attac.



